



# Rapport d'activité des services de l'État dans l'Ain 2013



Le changement de préfet au milieu de l'année 2013 a eu peu de conséquences sur les orientations principales de l'action de l'État dans le département. La continuité prévaut, forte du fruit des actions engagées par mon prédécesseur Philippe GALLI auquel je rends hommage, et éclairée par le regard nouveau issu de mon expérience de 25 années de service public dans des missions variées, principalement en administration centrale dans des fonctions juridiques.

Pour augmenter son attrait, le rapport annuel des services de l'État dans le département est, cette année, resserré autour de la présentation de grands événements ou faits qui ont marqué 2013. Le rapport y perd sans doute en exhaustivité mais y gagnera, je l'espère, en exemplarité en mettant en avant la collaboration des services de l'État. Il me semble en effet essentiel de rappeler combien, depuis 2010 et la réorganisation territoriale de l'administration (RéATE), l'État est avant tout une équipe interministérielle animée par le préfet.

Gage d'efficacité, de lisibilité et de cohérence, ce mode de fonctionnement prend tout son sens lorsqu'il s'agit de mobiliser des compétences, des savoir-faire, des cultures autour d'un projet commun ou d'un événement majeur. Ce rapport est donc surtout un témoignage interministériel, qui s'appuie également sur le partenariat avec les collectivités locales.

C'est aussi pour le capitaine de l'équipe, l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui se dévouent autour d'un même idéal : servir l'État, et à travers lui, animer le service public et favoriser le bien être des habitants de l'Ain.

Laurent TOUVET  
Préfet de l'Ain.

## SÉCURITÉ ET PROTECTION DES POPULATIONS

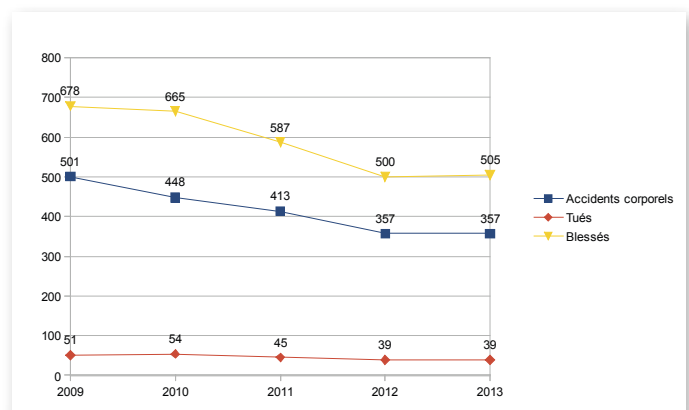
### La sécurité routière : de nouvelles actions face à une préoccupation permanente



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

#### L'accidentalité dans l'Ain en 2013

Dans l'Ain, les statistiques de la sécurité routière n'ont pas varié de 2012 à 2013, tant le nombre de morts, que celui des accidents et des blessés, alors que ces nombres ont continué de baisser au niveau national. La gravité de ces accidents (nombre de tués sur nombre d'accidents) dans l'Ain demeure toujours supérieure à la moyenne nationale, bien que les taux d'accidents et de blessés dans le département soient inférieurs aux taux nationaux.



## Rapport d'activité des services de l'État dans l'Ain 2013

### L'action partenariale État – conseil général de l'Ain en matière de sécurité routière

Dans le cadre d'un partenariat exemplaire, l'État et le conseil général œuvrent conjointement au sein du pôle sécurité routière pour mieux prévenir, sensibiliser et informer.

En 2013, le montant global de l'enveloppe commune du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) a été de 67 980€. Pour 2014, l'enveloppe prévue sera de 70 000 €.

Le PSADR a permis de mettre en place des actions conformes au nouvel objectif national de passer en-dessous de la barre des 2 000 personnes tuées sur les routes à l'horizon 2020.

Le préfet et le président du conseil général ont ainsi co-signé en mai le document général d'orientation afin d'établir quatre enjeux prioritaires pour 2013-2017 en

vue d'atteindre cet objectif qui se traduit dans l'Ain par une division par 2 du nombre de victimes (soit environ 20 personnes par an) :

- les jeunes
- l'alcool et les produits stupéfiants,
- les seniors
- les deux roues motorisés, compte tenu des chiffres particulièrement alarmants de l'accidentalité 2013 de cette catégorie d'usagers.



### Visite le 17 mai 2013 de M. Manuel VALLS, ministre de l'Intérieur : zoom sur la coopération transfrontalière en matière policière

Le ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, a effectué un déplacement dans le département de l'Ain le vendredi 17 mai. A cette occasion il est allé à la rencontre de Simonetta SOMMARUGA, conseillère fédérale de la Confédération Helvétique en charge du département de justice et de police, afin de souligner l'efficacité de la coopération franco-suisse dans le domaine policier.

Partant du constat que la zone frontalière sert à la fois de point de départ et de zone de repli de la criminalité, la conseillère fédérale et le ministre français se sont déclarés résolus à intensifier la lutte contre la criminalité dans la région frontalière. Ils ont visité le Centre de coopération policière et douanière (CCPD), outil majeur en matière de coopération des forces de l'ordre.

En effet, en vertu d'un accord bilatéral du 11 mai 1998, le préfet de l'Ain et les services de l'État assurent, pour



la partie française, le fonctionnement du CCPD au sein duquel collaborent les représentants de l'ensemble des forces de l'ordre des deux pays (douanes, polices, gendarmerie et leurs homologues suisses).

### Renforcer la sécurité publique : le dispositif innovant de la « participation citoyenne »

Le 20 décembre 2013, le préfet de l'Ain a signé deux conventions de « participation citoyenne » avec les communes de Rancé et de Mionnay, dans le cadre du plan de lutte contre les cambriolages.

Outil de lutte contre la délinquance, la « participation citoyenne » repose sur la solidarité de voisinage et la prévention afin de resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique. Les personnes volontaires

sont invitées à adopter une posture de vigilance à l'égard des événements suspects et les signaler aux autorités compétentes par l'intermédiaire d'un référent de quartier désigné par ses pairs. L'instauration de cette chaîne d'alerte peut conduire le maire et les forces de sécurité, au vu des éléments transmis, à mettre en place des contrôles orientés.

Dispositif efficace, la majorité des retours d'expérience met en évidence une baisse de la délinquance d'appropriation (vols, cambriolages) grâce au partenariat instauré entre les services de sécurité avec l'appui des autorités administratives et judiciaires, le maire et la population, particulièrement visée par les délits d'appropriation.



## Données essentielles de la délinquance

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des services, la lutte contre la délinquance s'est poursuivie en 2013, et place le département dans le tiers de tête des départements français les plus sûrs.

Indicateurs permanents	Nombre de faits en 2013	Évolution 2012/2013	Taux départemental pour 1000 habitants	Taux national pour 1000 habitants
Atteintes aux biens	13 852	4,8%	23,2	35,4
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	2 860	12,5%	4,8	7,9
Escroqueries et infractions économiques et financières	2 541	12%	4,3	5,3
<b>Total</b>	<b>19 253</b>	<b>6,8%</b>		

**Les atteintes aux biens**, représentant 73% des faits de délinquance dans l'Ain, ont augmenté de 4,8% en 2013, essentiellement en zone gendarmerie (+6%). La zone police connaît une relative stabilité (+0,3%). L'essentiel de la hausse de la délinquance résulte des cambriolages et des vols liés à l'automobile. L'augmentation est moindre qu'en 2012 (8,6%).

**Un plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée a été mis en place.** L'agglomération de Bourg-en-Bresse, la Côtière, la Dombes et le pays de Gex sont les zones les plus touchées. Oyonnax et le bassin bellegardien sont relativement épargnés par ce phénomène.

De même, un travail a été initié avec la chambre d'agriculture de l'Ain en vue de **lutter contre les vols dans les exploitations agricoles**, exploitations souvent mal protégées et particulièrement vulnérables face à une délinquance d'appropriation de plus en plus mobile et organisée.

**Le plan départemental de prévention de la délinquance**, adopté en décembre 2013, comporte un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences

intrafamiliales et l'aide aux victimes, mais également un programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance et un programme en vue d'améliorer la tranquillité publique.

### L'activité et l'efficacité des services de police et de gendarmerie

Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en hausse de 25%.

Le nombre de personnes mises en cause a baissé de 4%. Cette baisse a eu lieu en zone gendarmerie mais ne résulte pas d'une baisse d'activité des unités dans la mesure où le nombre d'affaires résolues augmente de 9%. Elle s'explique par l'interpellation d'un nombre croissant de délinquants d'habitude qui commettent des infractions multiples.

**Le taux d'élucidation est en hausse de 8%** (+705 faits élucidés). L'élucidation des vols à main armée est plus difficile qu'avant, car même si la police technique et scientifique se généralise, les précautions prises par les auteurs sont plus importantes (cagoules, gants...).

## La police aux frontières

La lutte contre les infractions à la législation sur les étrangers, les faux documents, l'emploi d'étrangers sans titre, s'est traduite en 2013 par :

- ✓ 694 personnes mises en cause pour infraction à la législation sur les étrangers,
- ✓ 141 personnes mises en cause pour trafic de migrants,
- ✓ 105 porteurs de faux documents,
- ✓ 1 907 faux documents découverts,
- ✓ 14 personnes mises en cause pour emploi d'étranger sans titre de travail,

- ✓ 207 personnes interpellées sur le vecteur ferroviaire,
- ✓ environ 1 000 patrouilles de sécurisation (patrouilles embarquées et patrouilles en gare de Bellegarde-sur-Valserine).

Un **plan d'action départemental de lutte contre l'immigration irrégulière** a ainsi été mis en place en juillet 2013, et un pôle « éloignement » se réunit mensuellement pour lutter contre les filières et les fraudes, coordonner l'action des différents services, sécuriser les procédures et veiller à l'efficacité de la chaîne de l'éloignement.

## Focus sur la zone de sécurité prioritaire (ZPS) de Miribel-Saint Maurice de Beynost

Le choix de cette zone s'explique par sa localisation géographique (proximité de l'agglomération lyonnaise) et par l'évolution de la délinquance qui y est constatée. Elle répond à la volonté des différents acteurs de la sécurité de se mobiliser et de coordonner leurs actions afin de mieux répondre aux besoins de la population.

Mise en place en 2013, la ZSP de Miribel / Saint-Maurice de Beynost connaît des résultats très positifs puisque tous les objectifs ont été atteints voire largement dépassés. Ces deux communes étaient particulièrement touchées par des phénomènes qui ont donc été visés comme objectifs (5) :

Evolution de la délinquance	Objectifs 2013	Période cumulée		
	- 5%	2012	2013	Evolution
Cambriolages résidences principales	41	43	41	- 5 %
Cambriolages autres lieux	12	13	4	- 69 %
Vols à la roulotte	85	89	52	- 42 %
Destructions dégradations véhicules privés	24	25	10	- 60 %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique non crapuleuses sur voie publique	20	21	5	- 76 %

De nouveaux objectifs ont été fixés pour l'année 2014 :

- ✓ La lutte contre les cambriolages dans les résidences principales (objectif de 2013 maintenu eu égard à la persistance de ce type de délinquance) ;
- ✓ La lutte contre les cambriolages et les vols à main armée visant les locaux industriels et commerciaux ;
- ✓ La lutte contre l'économie souterraine. Il s'agit de lutter contre les trafics de stupéfiants mais aussi lutter contre le travail dissimulé et toutes les formes de fraude ;
- ✓ La lutte contre les violences intra-familiales.

Par ailleurs, un effort accru sur la zone a été demandé à l'ensemble des services de l'État.

## Sécurité civile

### Prévention des risques : l'État veille

L'élaboration des Plans de prévention des risques naturels (PPRn) ou technologiques (PPRt) se poursuit dans l'Ain.

3 procédures de PPRn ont été achevées en 2013, pour 6 communes, portant à 119 le nombre de communes couvertes par un plan approuvé. 29 communes sont en outre en cours d'instruction (élaboration ou révision).

Ces travaux portent principalement sur le bassin de la Saône (aléa inondation) même si plusieurs communes sont concernées par des mouvements de terrain (chutes de blocs ou glissements).

D'autres actions sont menées par la Direction départementale des territoires (DDT) :

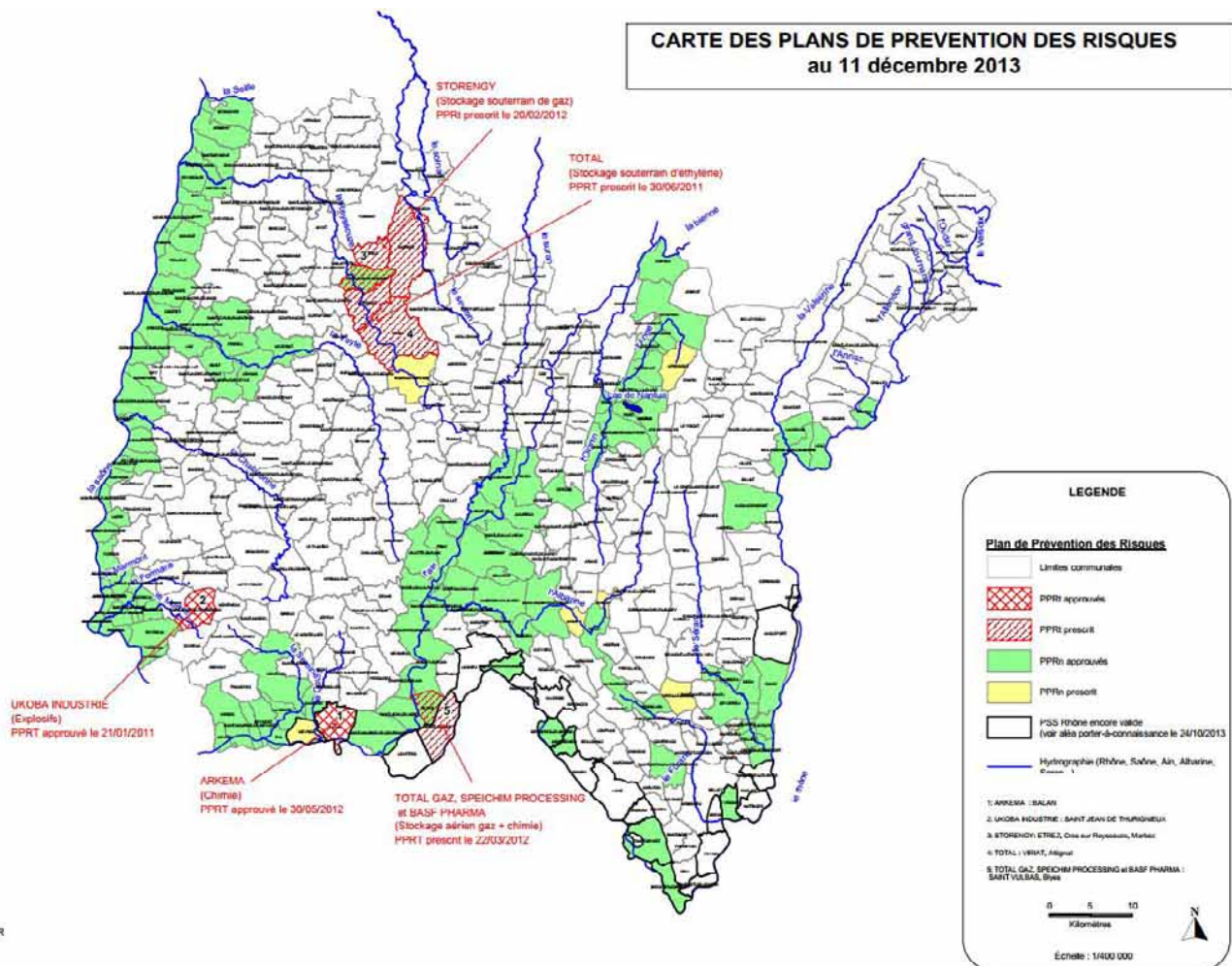
✓ En 2013, l'aléa crue de référence du Rhône à l'amont de Lyon a été porté à la connaissance des élus riverains, à l'issue d'un travail préparatoire complexe mené avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la DDT de l'Isère ;

✓ Plus de 180 avis sur les actes et documents d'urbanisme ont été produits ;

✓ Une assistance aux communes, notamment Argis et Tenay, a été apportée pour l'acquisition amiable d'habitations sinistrées ou menacées par des chutes de rochers et non protégeables en lien avec l'instruction de financements du fonds de prévention des risques naturels majeurs ;

✓ La directive « Inondation » a été mise en œuvre : les cartographies des risques des deux territoires à risque important d'inondation (TRI) qui touchent l'Ain (TRI de Lyon et TRI du Mâconnais) ont été établies pour trois catégories de crues (fréquente, moyenne, exceptionnelle), et soumises à la consultation du public et à l'avis des parties prenantes (collectivités et gestionnaires de rivières). Elles ont été validées en décembre 2013 par le préfet de bassin (préfet du Rhône).

Les services de l'État, DDT et DREAL, ont poursuivi l'élaboration des PPRt concernant les stockages souterrains de gaz (Total à Viriat, Storengy à Etrez) et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain à Saint-Vulbas.



Sources: DDT01/SPUR/UPR  
IGN BDortho 2009

## Poursuite de la planification ORSEC : le plan de secours montagne

La collaboration opérationnelle en matière de secours en montagne a été renforcée et officialisée dans le dispositif spécifique ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile) arrêté par le préfet le 25 novembre 2013.

Depuis le 25 novembre 2013, le plan ORSEC départemental s'est enrichi de dispositions spécifiques relatives au secours en montagne.

Ce nouveau plan vise à préciser la chaîne d'alerte et le rôle de chaque acteur dans un souci d'efficacité, de collaboration et de juste suffisance.

Ainsi, dès qu'un appel de détresse arrive sur le « 112 » (numéro unique en secours), ou sur l'un des numéros d'appel d'urgence (15, 17 ou 18), l'ensemble des acteurs sous l'autorité du préfet : sapeurs-pompiers, gendarmes, SAMU et, si nécessaire, hélicoptère, sont alertés pour assurer un secours rapide et efficace, ainsi qu'une enquête judiciaire le cas échéant.



## Opérations de secours : un système d'alerte fiabilisé et réactif par la coopération inter-services

Afin de renforcer le travail inter-services, la coopération quotidienne et l'amélioration de la sécurité, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a mis à disposition du Centre opérationnel et de renseignements de la gendarmerie (CORG) depuis le mois d'août 2013, des outils informatiques permettant une alerte fiabilisée et instantanée de la gendarmerie pour toute intervention justifiant son information.

Lors des interventions de secours, les sapeurs-pompiers et services de police ou de gendarmerie interviennent conjointement. Pour ce faire, le Centre de traitement de l'alerte du SDIS prévenait par téléphone les brigades de gendarmerie ou les commissariats de police.

Depuis le mois d'août 2013, la gendarmerie est désormais alertée de manière automatisée et

instantanée par un outil informatique partagé par le SDIS et le CORG, permettant aux deux forces de sécurité de réagir simultanément pour une meilleure gestion des opérations de secours : les opérateurs de gendarmerie sont informés en temps réel de l'engagement des sapeurs-pompiers

Cette démarche commune de recherche d'efficacité (diminution des appels téléphoniques, rapidité, traçabilité...) a fait l'objet d'un retour d'expérience très positif partagé pour leur deux parties prenantes mais avant tout pour les victimes à secourir.

Une convention entre le SDIS et la gendarmerie viendra prochainement sceller ce partenariat.



**L'action interservices en matière de sécurité : l'exemple d'une coopération intense au concours de labours d'Ars-sur-Formans du 20 au 22 septembre 2013**

**La finale nationale des concours de labours**

De portée nationale, avec des sélections pour des épreuves mondiales, 80 000 visiteurs, 120 hectares en plein champ, 80 chapiteaux dont 20 000 m<sup>2</sup> couverts et une grande roue, la 60<sup>ème</sup> finale des concours de labours a été un événement majeur de 2013 dans l'Ain.

L'épreuve était organisée par le syndicat des jeunes agriculteurs de l'Ain dans le cadre de l'événement Ain'contournable. Outre le public très nombreux, elle a accueilli plusieurs personnalités, dont le ministre de l'Agriculture, Stéphane LE FOLL, qui a visité les différents stands des partenaires de cette finale.



**Un long et délicat travail interservices de préparation et de prévention**

Plus d'une vingtaine de réunions de préparation et d'étude ont été nécessaires pour échafauder tout le dispositif d'organisation, de prévention et de réponse opérationnelle à cet événement de portée nationale. La présence d'installations spécifiques (canalisations de transport de gaz haute pression et une station de détente) à proximité du site nécessitait une attention encore plus particulière.

Ainsi, en lien avec les organisateurs, l'investissement de l'État a été très important : les services de la Gendarmerie, du Service département d'incendie et de secours (SDIS), du SAMU, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de GRT Gaz, de la Croix-Rouge, ont élaboré, sous l'égide de la préfecture, ce qui se faisait de mieux pour prévenir la sécurité des participants avant et tout au long du rassemblement.

L'investissement de l'État, par le long travail de préparation mais aussi par le renforcement des moyens déployés le jour J (centres de secours adaptés, forces de gendarmerie (locales et mobiles), et plus globalement agents de l'État mobilisés) a été très important.

Cette préparation ainsi que le très fort partenariat entre les services mobilisés ont certainement contribué au succès de cette manifestation, où peu d'interventions de secours auront été nécessaires.



## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### L'engagement en faveur des contrats aidés

Afin de diffuser les nouvelles mesures pour l'emploi, le secrétaire général de la préfecture, Dominique LEPIDI était présent, le 20 septembre 2013, à la chambre du commerce et d'industrie de l'Ain pour souligner aux chefs d'entreprises du bassin d'emploi de Bourg-en-Bresse les engagements de l'État en la matière.

L'Unité territoriale de l'Ain de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT-DIRECCTE), a ensuite présenté les différents contrats aidés à disposition des entreprises.

Parmi eux, les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

En 2013, 129 emplois d'avenir ont été signés dans le secteur marchand pour un objectif de 88, et 408 contrats signés dans le secteur non marchand pour une enveloppe de 375.



Dans le cadre des contrats de génération, pacte générationnel entre un jeune en recherche d'emploi, un senior et une entreprise, l'UT-DIRECCTE fournit un appui conseil aux entreprises de moins de 300 salariés afin de mettre en œuvre une gestion active des âges, nécessaire à la sécurisation des trajectoires professionnelles des salariés.

L'appui à la mise en place des contrats de génération a permis, en présence du secrétaire général de la préfecture de l'Ain, Dominique LEPIDI, la signature du premier contrat de génération dans l'Ain, le 17 juin 2013 au sein de la société Sairem.

### Démarches de branches

Dans le département, trois branches sont majoritairement présentes : plasturgie, métallurgie et agroalimentaire.

Un travail permanent est mené avec ces filières par les services de l'État, notamment l'UT-DIRECCTE qui a conclu des conventions spécifiques avec chacune d'entre elles. L'ambition d'une montée en compétence des salariés vise à conforter l'emploi, fragilisé par les mutations économiques.

	Apport de la Convention de partenariat avec la DIRECCTE
Plasturgie	Financement 250 000 € pour l'acquisition et le développement de compétences
Métallurgie	Financement de 3 000 € avec Mécabourg pour rapprocher l'offre et la demande d'emplois
Métallurgie	Financement de 7 000€ pour élaborer un plan d'action de gestion des emplois et de compétence, notamment l'amélioration des conditions de vie au travail, l'attractivité de la filière et les problématiques de maintien dans l'emploi



Un soutien novateur au territoire et à l'emploi : l'inauguration du Plasti Campus d'Oyonnax



Le Plasti Campus d'Oyonnax-Bellignat a reçu la visite le lundi 14 octobre 2013 de Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif et Vincent PEILLON, ministre de l'Éducation nationale, soulignant la volonté de créer un pôle de formation en association avec les politiques territoriales de développement économique.

Le premier « campus des métiers et des qualifications » d'Oyonnax-Bellignat a pour objectif de fédérer, autour de la plasturgie, des industries et des institutions de formation professionnelle. Il s'inscrit sur un territoire porteur de synergies déjà fortes dans ce domaine : la « Plastics Vallée ». 25 % des salariés du département de l'Ain travaillent dans le secteur industriel, dont 25 % d'entre-eux dans la zone d'emploi d'Oyonnax.

Construit autour d'un secteur d'activité d'excellence, le campus associe le pôle de compétitivité Plastipolis, à rayonnement international, afin de répondre à la demande d'une meilleure coordination entre la recherche-formation et les activités industrielles.

Les établissements de formation sont regroupés au sein du technopôle afin d'offrir une formation complète : les lycées Arbez Carme et Robert-Doisneau, l'école d'ingénieur de l'INSA de Lyon ainsi que le GRETA Val Bugey Léman.

Premier campus répondant à cette labellisation, le Plasti Campus instaure une dynamique en faveur du redressement productif des territoires et de l'insertion professionnelle des jeunes.



## Veille économique : les outils mis en place

Plusieurs services de l'État interviennent pour soutenir l'action économique.

La Commission départementale des chefs des services financiers (CCSF) examine les demandes de remise de dette et de plan d'apurement. 144 demandes de dossiers ont été examinées en 2013.

Le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) est chargé d'instruire les demandes de soutien à travers le Fonds de développement économique et social (FDES), aidant les entreprises en difficulté, en plus d'un rôle de veille et de détection.

En outre, Pôle emploi et la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) suivent l'évolution des offres et de la demande d'emploi.

Afin de coordonner les efforts de chacun, le préfet a décidé de créer un Comité exécutif économique (COMEX) permettant un suivi individualisé des entreprises en difficulté ou en mutation ; il réunit chaque



mois les responsables des services de l'État chargés d'accompagner les entreprises et de soutenir l'emploi.

Ces différentes instances viennent compléter la Commission départementale de financement de l'économie (CDFE) qui associe plus largement les partenaires économiques (banquiers, chambre consulaire, syndicats professionnels...), le préfet et la directrice département des finances publiques présidant la commission.

## Mobilisation des dispositifs du redressement productif : l'exemple de l'entreprise Kem One

Le 19 décembre 2013, à la veille de la décision du tribunal de commerce de Lyon, Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif, a rencontré les salariés de l'entreprise Kem One sur le site de Balan.

La société Kem One France, spécialisée dans la production de chlore, de soude et de PVC, a été placée en redressement judiciaire le 27 mars 2013 alors qu'elle emploie 1 300 salariés en France, dont 208 sur le site de Balan dans le département.

Face au risque d'entraînement à toute la filière française du PVC, le ministère du Redressement productif, s'est particulièrement investi sur ce dossier. Son action a été localement relayé par Jean-François CARENCO, préfet de région, qui a été présent à toutes les négociations et à tous les stades de la procédure. Le préfet de l'Ain a été régulièrement tenu informé de l'avancement du dossier.

A partir des informations fournies par les unités territoriales basées dans l'Ain de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), mobilisées pour les circonstances, il a favorisé le dialogue entre Kem One et ses principaux fournisseurs d'une part et le chimiste et ses repreneurs d'autre part.

Le tribunal de commerce de Lyon a donné une suite favorable le 20 décembre à la nouvelle offre inattendue et conjointe de deux propositions initialement distinctes du Fonds Open Gate et de Alain de KRASSNY, industriel franco-autrichien.

La volonté étant de bâtir un groupe international dans le PVC, les différents sites sont maintenus et la restructuration devrait être avoir des effets limités sur l'emploi : une réflexion a été entamée pour reclasser dans leur bassin d'emploi les salariés licenciés.



**L'action économique de la douane : un appui à l'export**

En tant que conseil et facilitateur à l'international, la direction régionale des douanes du Léman opère un soutien aux entreprises exportatrices par de multiples démarches d'informations.

Ainsi, la douane a participé, en lien avec la chambre du commerce et de l'industrie (CCI), à la « quinzaine de l'international » le 18 avril et est intervenue devant des petites et moyennes entreprises (PME) exportatrices sous forme d'« atelier technique export » sur la maîtrise des mécanismes douaniers et les formalités à l'export.

Une notice d'information a en plus été élaborée en collaboration avec la CCI afin de sensibiliser les dirigeants de PME aux bonnes pratiques douanières. L'objectif est d'orienter les chefs d'entreprise désireux d'optimiser et de sécuriser leurs formalités douanières vers la « cellule conseil aux entreprises » de la direction régionale du Léman qui propose son expertise réglementaire pour les accompagner dans leurs démarches commerciales à l'international.



Ces questions ont également été soulevées devant des artisans exportateurs à l'occasion du programme Primo Export, dans le cadre du plan PME de la région Rhône-Alpes, à l'invitation de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain.

**Agriculture : un soutien continu à un secteur majeur de notre territoire ; le concours de labours du 20 au 22 septembre**

**Le soutien à l'économie agricole**

Dimanche 22 septembre 2013, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane LE FOLL s'est déplacé dans l'Ain à l'occasion de la 60ème finale de labours organisée à Ars-sur-Formans. Au cours de cette manifestation qui a accueilli 80 000 visiteurs, les laboureurs de l'Ain se sont particulièrement distingués dans la sélection pour les concours internationaux.

Le ministre a rappelé les éléments structurants d'une politique ambitieuse de soutien à l'installation, en particulier en faveur des jeunes agriculteurs. Cette politique s'appuie notamment sur les aides européennes : au titre de la campagne 2013, les services de la Direction départementale des territoires (DDT) ont instruit et mis en paiement 77,20 millions € d'aides européennes issues de la Politique agricole commune (PAC).



Campagne 2013	Nombre de bénéficiaires	Montant mis en paiement (en millions d'euros)
Aides liées à la surface	3043	59,18
Aides animales	909	4,82
Indemnités compensatoires de handicap naturel	538	4,21*
Aides agro-environnementales	798	4,42*
Installation des jeune agriculteurs	369	1,54*
Modernisation des exploitations	144	1,47*
Diversification de l'agriculture / Développement rural	87	1,56*
<b>TOTAL</b>	<b>5888</b>	<b>77,20</b>

\* pour ces dispositifs, l'aide européenne cofinance un montant d'origine nationale

## La poursuite de la modernisation des relations avec l'administration pour des démarches plus efficaces



**En 2014,**  
le dossier PAC n'arrivera pas  
dans votre boîte aux lettres ...



... passez donc à la déclaration  
en ligne !



Une déclaration sûre ...  
... à votre rythme



Appui à la télédéclaration  
**UNIQUEMENT**  
sur rendez-vous

Avec 82 % de demandes d'aides télédéclarées en 2013, le département de l'Ain a été retenu pour faire partie d'une première vague à passer au « zéro papier » en 2014. Cet excellent score, obtenu par un effort conjoint de la DDT et des organisations professionnelles agricoles, permet donc d'approfondir la simplification des procédures étant donné que les bénéficiaires d'aides de la PAC ne recevront plus de dossier papier.

## Un attrait pour le développement des énergies renouvelables opérant/payant

Différentes énergies nouvelles sont produites dans l'Ain dont les projets sont encadrés par les services de l'État.

✓ Projets éoliens : deux nouvelles Zones de développement de l'éolien (ZDE) ont été approuvées en 2013. La ZDE du Valromey est portée par les communes de Belmont-Luthézieu, Lompnieu, Ruffieu, Sutrieu et Virieu-le-Grand alors qu'une nouvelle ZDE est approuvée sur le secteur déjà éolien des Monts d'Ain porté par les communes de Cerdon, Izenave, Vieu d'Izenave et Labalme.

✓ Projets photovoltaïques : deux projets ont été présentés à l'appel d'offres en 2013, formalité désormais obligatoire pour les projets dont la puissance est comprise entre 100 kW et 250 kW ou supérieure à 250 kW.

Deux projets de centrale photovoltaïque sont ainsi lancés, sur la commune de Béon et les communes de Blyes et Chazey-sur-Ain.

✓ Projets de méthanisation : soutenus sous forme d'appel à projets régionaux par la direction régionale de



l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, quatre projets ont été retenus dans l'Ain afin de développer la méthanisation à la ferme.

Les projets de SARL Methanea à Lescheroux (puissance 190 kW) et la SCEA Robin (42 kW) à Domsure ont été mis en service en 2013. Les projets du GAEC P2MN (50 kW) à Courtes et du GAEC de Béréziat (130 kW) ont été retenus dans l'appel à projets régional 2013.

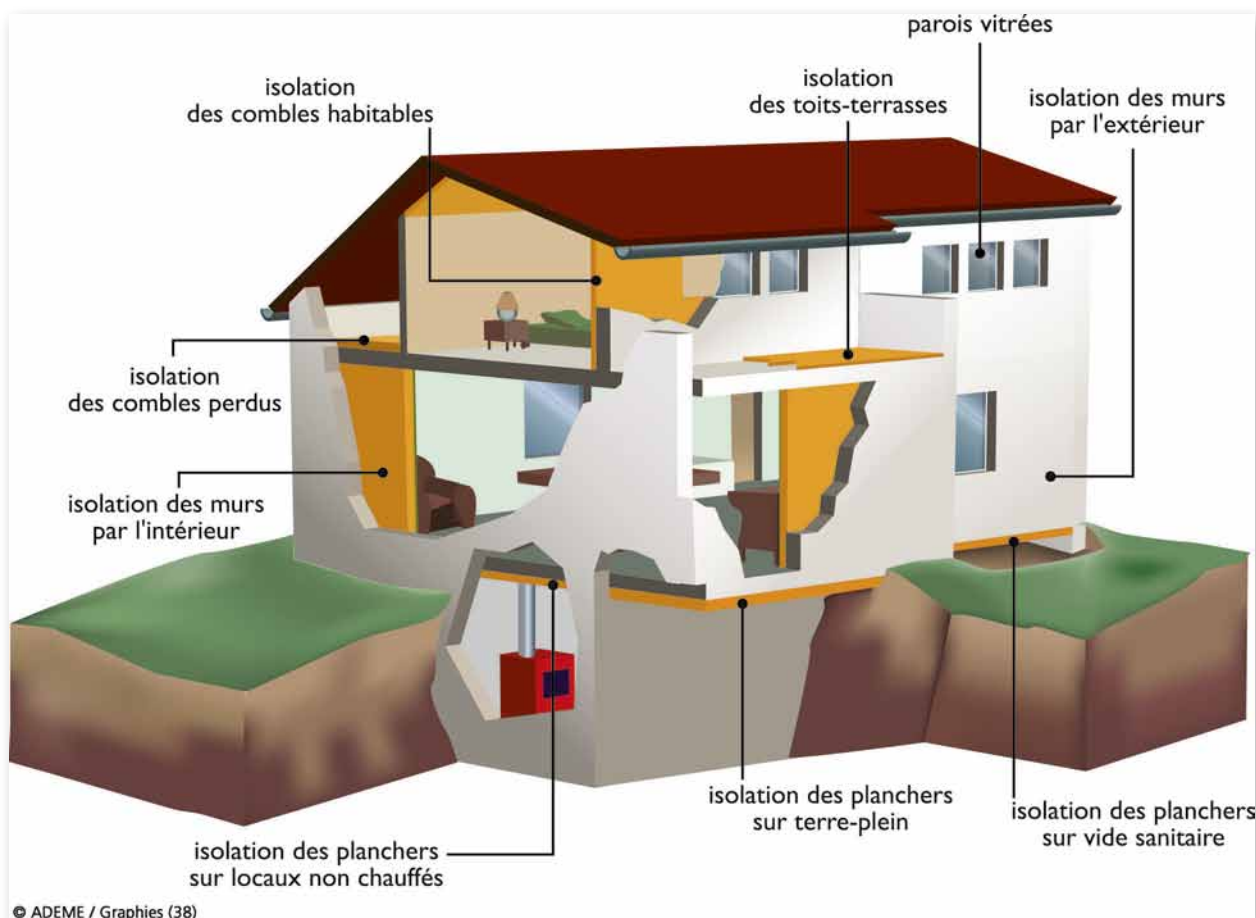
### **Le concours de l'État à la rénovation thermique : une réponse à la précarité énergétique**

Le Plan de rénovation thermique (PREH), mis en place en 2013, vise à répondre aux besoins des français en matière de logements et à dynamiser le secteur du bâtiment en crise.

Placé sous la responsabilité du préfet, le PREH se concentre sur 3 volets :

✓ Instaurer un guichet unique, Hélianthe dans l'Ain, en tant que point rénovation info service pour mieux informer et conseiller les ménages concernant les travaux de rénovation thermique et les aides disponibles. Association d'intérêt général, Hélianthe travaille en partenariat avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) ou encore l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

- ✓ Financer la rénovation thermique des logements privés et sociaux : 187 logements ont été financés par l'ANAH en 2013, pour un montant total de subventions de 1 100 000 €.
- ✓ Professionnaliser la filière bâtiment pour maîtriser ses coûts et sa qualité.



Parallèlement, le contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, élaboré dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH, a été reconduit en décembre 2013 pour 2014-2017. Conclu sous l'autorité du préfet, ce contrat partenarial local regroupant les acteurs du secteur, a pour objectif la rénovation thermique de 300 logements dans l'Ain afin d'améliorer les conditions de vie dans ces logements.

## TERRITOIRES ET PATRIMOINE

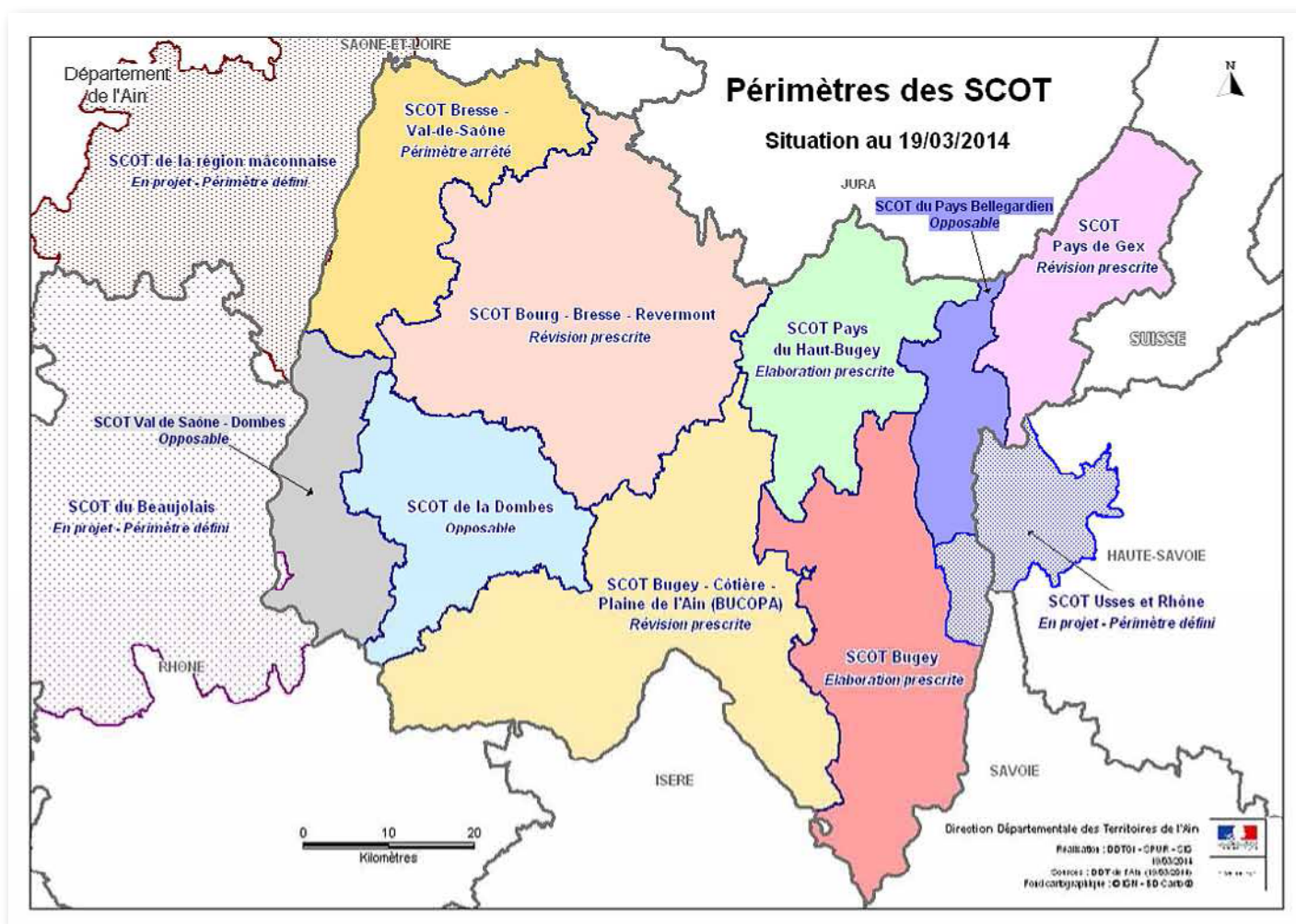
### Aménagement des territoires : la dynamique des schémas de cohérence territoriale (SCoT)

Un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de planification destiné à mettre en cohérence sur de larges bassins de vie, les différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire : organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement... Les plans locaux d'urbanisme doivent lui être compatibles.

Projet de territoire conduit par les collectivités locales, toutes les communes du département de l'Ain sont concernées. 2013 a ainsi marqué une réflexion fournie pour couvrir l'ensemble du territoire :

✓ Révision prescrite le 24 mai 2013 pour le SCoT Bourg-Bresse-Revermont et le 22 novembre 2012 pour le SCoT Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain, à l'instar du SCoT du Pays de Gex en révision depuis 2010 ;

- ✓ Approbation du SCoT du pays Bellegardien le 27 juin 2013 ;
- ✓ Amorce des études de diagnostic pour l'instauration du SCoT du Haut-Bugey ;
- ✓ Les SCoT de la Dombes et Dombes-Val-de-Saône ont évalué leurs documents opposables respectifs ;
- ✓ Des réflexions sont en cours sur le territoire du SCoT Bresse-Val-de-Saône : la communauté de communes de Pont-de-Veyle a souhaité rejoindre un SCoT Mâconnais étendu sur les deux rives de la Saône, tandis que la communauté de Saint-Trivier-de-Courtes a marqué sa volonté d'intégrer le SCoT Bourg-Bresse-Revermont ;
- ✓ Organisation du sud du Bugey autour du Syndicat Mixte du SCoT du Bugey avec la volonté de lancer l'élaboration d'un SCoT courant 2014.



Au cours de cette planification stratégique intercommunale, l'État est partenaire, de l'élaboration du SCoT à sa révision :

✓ Un conseil est apporté par la direction départementale des territoires vis-à-vis de la procédure, de la démarche et de la conduite des études ;

✓ Un soutien financier pour la conduite des études est apporté au travers 257 462 € de dotation générale de décentralisation alloué en 2013 aux différents SCoT du département.

## Une nouvelle étape de l'intercommunalité

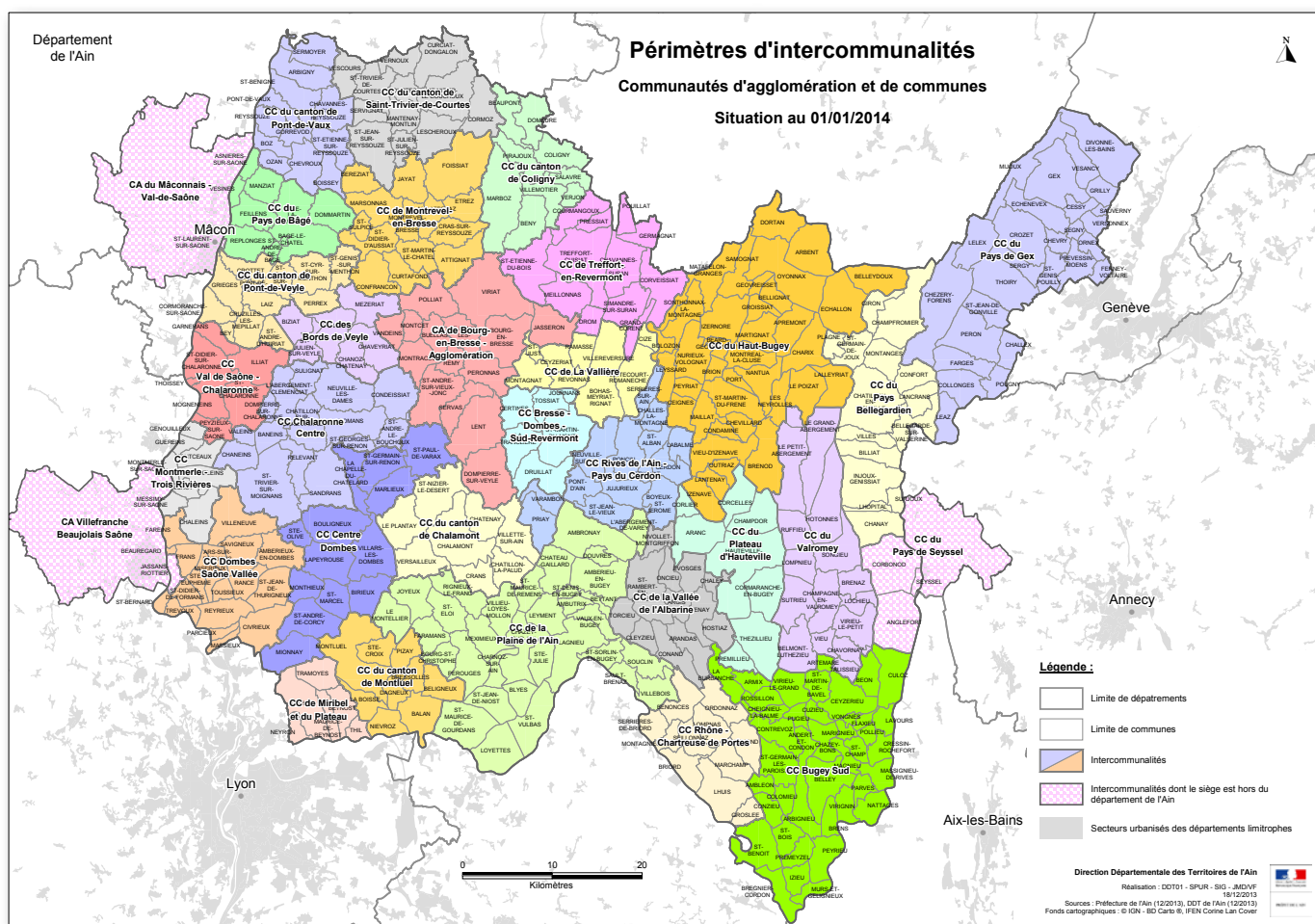
L'année 2013 a été marquée par l'achèvement du processus de mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), approuvé en décembre 2011, grâce à une concertation avec les élus locaux, directement ou par l'intermédiaire de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Trois nouvelles structures intercommunales, issues de la fusion de plusieurs communautés de communes ont été créées : Dombes Saône-Vallée, Haut-Bugey et Bugey Sud.

Des réajustements de périmètres ont été opérés afin de prendre en compte les situations particulières de communes. Ainsi, la commune de Jassans-Riottier a intégré, en application du SDCI du Rhône, la communauté d'agglomération de Villefranche-sur-Saône. La commune de Groslée a demandé à rejoindre la communauté de communes Chartreuse de Portes et celle de Serrières-sur-Ain la communauté de communes rives de l'Ain/pays du Cerdon.

Ainsi au 1er janvier 2014 :

- ✓ le département de l'Ain est entièrement couvert par des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- ✓ il ne subsiste plus de communauté de communes de moins de 5 000 habitants en zone de plaine et seulement 2 en zone de montagne ;
- ✓ le nombre d'EPCI à fiscalité propre qui était de 38 (37 CC et 1 CA) au 1er janvier 2011 est désormais de 29 (28 CC et 1 CA) ;
- ✓ le nombre de syndicats intercommunaux et mixtes qui était de 126 au 1er janvier 2011 est réduit à 110 soit environ 1 syndicat pour 4 communes en moyenne soit une baisse de 13 %.



## Une politique culturelle au service de l'Ain : une protection et une mise en valeur du patrimoine bâti

### Une conservation des monuments historiques de l'État

Sur les 389 monuments historiques présents sur le département de l'Ain, la cathédrale de Belley et la poype de Villars-les-Dombes appartiennent à l'État et sont gérés par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ain (STAP).



A ce titre, les architectes des bâtiments de France ont veillé à la réalisation des travaux d'entretien de la cathédrale de Belley, monument de style néogothique. Face aux intempéries du printemps 2013 qui ont fortement endommagé les toitures, le STAP a adopté des mesures conservatoires permettant un maintien de la situation avant des travaux de réparation qui devraient avoir lieu en 2014.

### Un soutien à la conservation des monuments historiques

Le STAP apporte son expertise technique et son soutien financier aux projets d'entretien des monuments historiques inscrits ou classés appartenant aux communes ou à des propriétaires privés, pour une enveloppe globale de travaux de 299 296 € en 2013.



L'église de Conzieu a bénéficié d'une subvention dans le cadre du nettoyage des peintures murales.

L'association des « Amis du Sougey » a été accompagnée par le STAP dans sa campagne de restauration des menuiseries.





## COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

### L'accompagnement à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et des activités périscolaires

Lundi 14 octobre 2013, Vincent PEILLON, ministre de l'Éducation nationale, s'est rendu dans la commune de Pont-de-Veyle pour observer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 au sein d'un regroupement de 11 communes rurales. Cette communauté de communes s'étant doté de la compétence « petite enfance », elle a souhaité être précurseur en la matière.

Sur les 1 283 enfants concernés, 92 à 100 % participent aux activités périscolaires qui sont toutes gratuites et animées par du personnel de la communauté de communes, des intervenants associatifs ou encore des travailleurs indépendants.

A l'occasion de la mise en place de cette réforme dans l'Ain, les services de l'État se sont mobilisés pour accompagner les 327 communes concernées par les nouveaux rythmes scolaires.

✓ Plus de 1 000 personnes ont participé à quatre soirées de présentation de la réforme co-animées par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) à destination des élus locaux et des directeurs d'école, en février 2013, à Belley, Gex, Bourg-en-Bresse et Miribel.

✓ Le partenariat entre les services de l'État (DDCS, DSDEN), le conseil général, la MSA et la Caisse des allocations familiales dans le cadre du Schéma



départemental des actions éducatives de l'Ain (SDAE) a permis d'accompagner les élus, par l'organisation de deux séminaires.

Le 15 novembre, à Péronnas, le directeur académique et la directrice de la DDCS sont intervenus avant la formation de tables rondes, pour préciser le cahier des charges de la réforme, alors que la vice-présidente du conseil général de l'Ain précisait son engagement concernant les transports scolaires. 350 élus municipaux et responsables d'associations étaient présents.

Le SDAE a également permis d'instaurer un groupe départemental de suivi de la réforme et des formations en direction des acteurs éducatifs.

✓ La DSDEN et la DDCS ont soutenu les démarches de Projet éducatif territorial (PEDT), convention conclue entre le maire, le préfet (DDCS) et le directeur académique des services de l'éducation nationale. Le but du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire pour la garantir la continuité entre les projets de l'école et les activités périscolaires.

8 PEDT sont en cours de validation.



## L'objectif priorisé de lutte contre le décrochage scolaire : le dispositif FOQUALE

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité du ministère de l'Éducation nationale qui s'est fixé pour objectif d'offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes d'ici la fin de l'année 2013.

Dans ce but, un dispositif opérationnel a été mis en place à partir de la rentrée 2013 : les réseaux « Formation Qualification Emploi » FOQUALE, chaque réseau rassemblant l'ensemble des établissements scolaires, des dispositifs d'apprentissage et de formation continue relevant de l'Éducation nationale.

Chaque réseau est animé par un chef d'établissement, en lien avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Dans l'Ain, trois responsables de réseaux FOQUALE ont été désignés par le directeur académique des services de l'éducation nationale et regroupent 70 établissements scolaires :

- ✓ Ain-Ouest : proviseur du lycée Edgar Quinet à Bourg en Bresse
- ✓ Ain- Est : proviseur du lycée Arbez Carme à Bellignat
- ✓ Ain-Sud : proviseur du lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey

Un travail de diagnostic du territoire est cours d'élaboration par la DSDEN et ses partenaires, afin de déterminer la typologie du décrochage en fonction de chaque bassin et de recenser les possibilités de rattachement.

Une offre de solutions est en effet proposée à chaque jeune décrocheur par un comité de réseau FOQUALE : intégration en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, entrée dans des Centres de formations pour apprentis voire des partenariats service civique-formation.

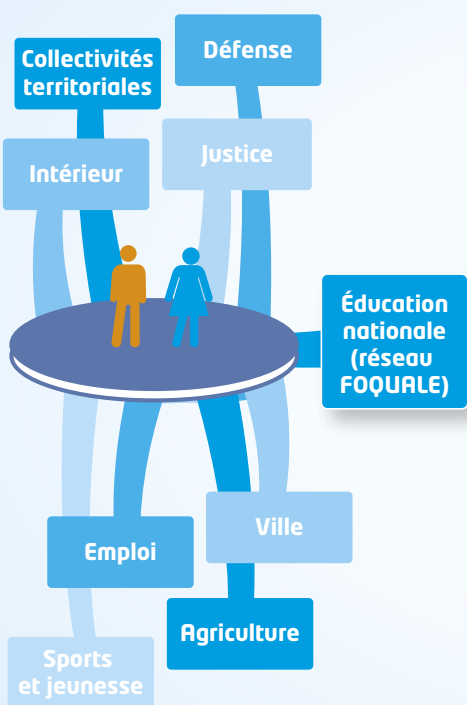
Le comité, instauré par le responsable de réseau, rassemble les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire : corps d'inspection, chefs d'établissements, mission de lutte contre le décrochage scolaire et centres d'information et d'orientation.

**B.O.** Bulletin officiel n° 14 du 4 avril 2013 - circulaire n° 2013-035 - ANNEXE 1



### Les réseaux « Formation Qualification Emploi » (FOQUALE) : une seconde chance pour les jeunes en situation de décrochage

#### POSITIONNEMENT D'UN RÉSEAU FOQUALE AU SEIN DE LA PLATEFORME



#### ORGANISATION D'UN RÉSEAU FOQUALE : GOUVERNANCE ET RÔLES ATTENDUS DES ACTEURS



CPE : conseiller principal d'éducation

© Ministère de l'éducation nationale - Avril 2013

**Commémoration du défilé des maquisards du 11 novembre 1943 : 70 après, tout l'Ain se souvient**



La préfecture de l'Ain et particulièrement le service départemental de l'office national des anciens combattants de l'Ain ont suivi le montage du projet de commémoration porté par la mairie d'Oyonnax, en faveur d'une labellisation par la mission du Centenaire. Le texte de la gerbe déposée en 1943 et l'acte hautement symbolique des maquisards étant une porte d'entrée sur le centenaire de la grande guerre commémoré en 2014, les démarches ont ainsi été effectuées auprès du comité départemental dédié.

Outre son caractère exceptionnel par la présence du premier personnage de l'État dont la sécurité a été assurée par les services de l'État,

cet événement répondait à la définition des grands rassemblements et nécessitait en conséquence une organisation particulière. L'État a pris part à l'organisation de la cérémonie en conseillant l'organisateur ainsi qu'en mettant en œuvre la réponse opérationnelle par un poste de commandement opérationnel et un poste médical avancé sous la direction d'un sous-préfet.

La prévention des risques liés à la sécurité, d'incendie notamment, et de panique, tout en assurant celle du président et le bon déroulement de la manifestation ont ainsi été opérés grâce à la mobilisation de fonctionnaires de police et de gendarmerie, en nombre, des services d'incendie et de secours et du SAMU.

Le 11 novembre 1943 au matin, 120 maquisards descendent du plateau du Retord et défilent en armes dans Oyonnax. Équipés et vêtus grâce à la prise du dépôt de l'intendance à Bourg-en-Bresse et des chantiers de jeunesse d'Artemare en septembre 1943, les maquisards défilent pendant qu'environ 80 d'entre eux sont postés en différents lieux pour assurer la sécurité du défilé.

Le colonel Romans-Petit, chef des maquis de l'Ain, précédé du drapeau et de sa garde, dépose une gerbe en forme de croix de Lorraine au monument aux morts d'Oyonnax avec cette inscription : « Les vainqueurs de demain à ceux de 14-18 ». Les photos et le film de ce défilé publiés dans le journal clandestin Bir Hakeim et transmis à Londres, aident à convaincre les Alliés qu'il faut armer les maquis.

A l'occasion des 70 ans de cet événement, François Hollande, président de la République, répondant à l'invitation de la ville d'Oyonnax, a présidé les cérémonies commémorant l'acte de bravoure du 11 novembre 1943 autour d'une reconstitution du défilé.



# Vos interlocuteurs dans l'Ain

## Préfecture de l'Ain

45 avenue Alsace Lorraine – CS 80400  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 32 30 00  
Mail : [prefecture@ain.gouv.fr](mailto:prefecture@ain.gouv.fr)

## Sous-préfecture de Belley

Les Bernardines  
24 rue des Barons – BP 149  
01306 Belley  
Tél. : 04 79 81 01 09  
Mail : [sp-belley@ain.gouv.fr](mailto:sp-belley@ain.gouv.fr)

## Sous-préfecture de Gex

26 rue Charles Harent – BP 409  
01170 Gex  
Tél. 04 50 41 51 51  
Mail : [sp-gex@ain.gouv.fr](mailto:sp-gex@ain.gouv.fr)

## Sous-préfecture de Nantua

36 rue du Collège – BP 34  
01130 Nantua  
Tél. : 04 74 75 20 66  
Mail : [sp-nantua@ain.gouv.fr](mailto:sp-nantua@ain.gouv.fr)

## Direction départementale des territoires

23 rue Bourgmayeur - CS 90410  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 45 62 37  
Mail : [ddt@ain.gouv.fr](mailto:ddt@ain.gouv.fr)

## Direction départementale de la cohésion sociale

9 rue de la Grenouillère - CS 60425  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 32 55 00  
Mail : [ddcs@ain.gouv.fr](mailto:ddcs@ain.gouv.fr)

## Direction départementale de la protection des populations

9 rue de la Grenouillère - CS 10411  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 42 09 00  
Mail : [ddpp@ain.gouv.fr](mailto:ddpp@ain.gouv.fr)

## Groupe de gendarmerie départementale

2 rue Chateaubriand  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 97 00  
Mail : [ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd01@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## Direction départementale de la sécurité publique

6 rue des remparts  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 47 20 20  
Mail : [ddsp01-em@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp01-em@interieur.gouv.fr)

## Police aux frontières

RD 984 – le Tonkin  
01630 Saint-Genis-Pouilly  
Tél. : 04 50 42 26 60  
Mail : [ddpaf.01@interieur.gouv.fr](mailto:ddpaf.01@interieur.gouv.fr)

## Direction départementale des douanes

580 rue Lavoisier  
01960 Péronnas  
Tél. : 04 74 45 00 10  
Mail : [div-ain@douane.finances.gouv.fr](mailto:div-ain@douane.finances.gouv.fr)

## Unité territoriale de l'Ain de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

34 avenue des Belges  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 45 91 39  
Mail : [rhona-ut01@direccte.gouv.fr](mailto:rhona-ut01@direccte.gouv.fr)

## Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

23 rue Bourgmayeur  
01000 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 45 07 70  
Mail : [ut01.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ut01.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr)

## Direction des services départementaux de l'éducation nationale

10 rue de la paix – BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 45 58 40  
Mail : [ce.ia01@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01@ac-lyon.fr)

## Direction départementale des finances publiques

11 boulevard Maréchal Leclerc - BP 40423  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 74 45 68 00  
Mail : [ddfp01@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:ddfp01@dgfp.finances.gouv.fr)

## Agence régionale de santé

### Délégation territoriale de l'Ain

9 rue de la Grenouillère - CS 80409  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 72 34 74 00  
Mail : [ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr](mailto:ars-dt01-delegue-territorial@ars.sante.fr)

## Service départemental d'incendie et de secours

200 avenue du capitaine Dhonne  
01001 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. : 04 37 62 15 00  
Mail : [accueil.em@sdis01.fr](mailto:accueil.em@sdis01.fr)



[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)



[@Prefet01](https://twitter.com/Prefet01)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Allo Service Public : 3939\*

\* coût d'un appel local depuis un poste fixe

**Directeur de la publication :** Laurent TOUVET, préfet de l'Ain

**Composition :** Préfecture de l'Ain : Direction du développement économique et des mutations territoriales - Imprimerie

**Crédit photos :** Préfecture 01 - DDT - SDIS - Gendarmerie